



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à 18h30 le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur GATTEFIN, Maire en exercice.

Date de convocation :
15 avril 2026

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 29
Pouvoirs : 0
Excusés ou absents : 0

Date d'affichage :
15 avril 2026

Étaient présents : M. GATTEFIN Christian, Mme HUBERT Nicole, M. GAUTHIER Stéphane, Mme BUREAU Stéphanie, M. JOLY Christian, Mme CLEMENT Elvire, M. BOUCHONNET Patrick, Mme THIAULT Fabienne, Mme PEREIRA Isabelle, M. HERVE Sébastien, Mme PIGEAT Patricia, Mme CORT Isabelle, Mme DUCHET Nathalie, M. DA ROCHA Pedro, Mme FLEUREAU Aude, M. GRANGETAS Christophe, M. GEIGER Erick, Mme LALIBERTE Stéphanie, M. LECELLIER Pierre, M. OGER Patrick, M. QUISFIX Alain, Mme HEMON Marie-Christine, M. PATIN Michel, Mme RAIMBAULT Brigitte, M. ROUX Philippe, M. MATEJCIC Maryan, Mme BROSSIER Sophie, Mme ROUSSEAU Murielle et M. BEHAGHEL Gabriel.

Avait donné pouvoir :

Était absent ou excusé :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme LALIBERTÉ Stéphanie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

061-2026 – BUDGET PRIMITIF 2026

7.10. Divers

Mme HUBERT présente ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux,

Vu la délibération 80/2022 du 24 mai 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1er janvier 2023,

Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires lors du conseil municipal du 3 mars 2026,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 présenté à la Commission municipale « Finances – Pilotage budgétaire » du 13 avril 2026,

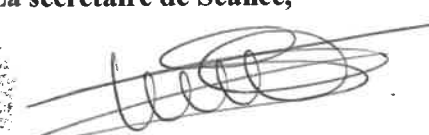
Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Finances – Pilotage budgétaire » du 13 avril 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et avec 23 voix Pour et 6 Abstentions (Mme RAIMBAULT, M. ROUX, M. MATEJCIC, Mme BROSSIER, M. ROUSSEAU et M. BEHAGHEL) :

- Adopte le budget primitif 2026 avec reprise des résultats de l'année 2025 arrêté aux montants suivants :
 - ✓ Dépenses et recettes de fonctionnement : 9 465 796,22 €
 - ✓ Dépenses et recettes d'investissement : 4 925 435,80 €
- Dit que ce budget est voté au niveau du chapitre,

La note brève et synthétique est jointe en annexe à la présente délibération.

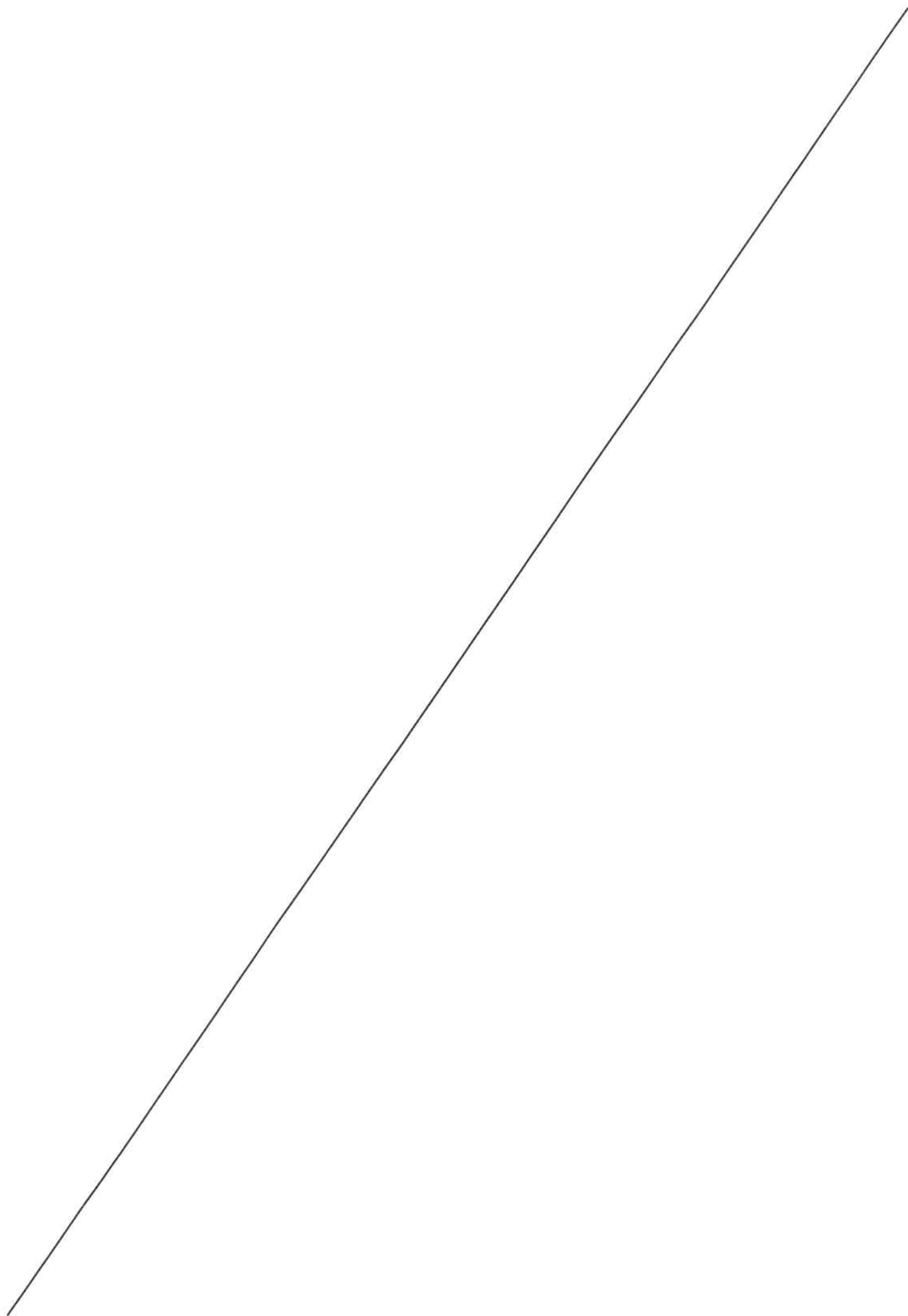

Le Maire,
Christian GATTEFIN


La secrétaire de Séance,
Stéphanie LALIBERTÉ

Date de mise en ligne sur le site de la

Commune : 06 / Mai / 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Elle sera, comme le compte financier unique 2025 et la présentation du débat d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2026 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire.

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 9 465 796,22 €.

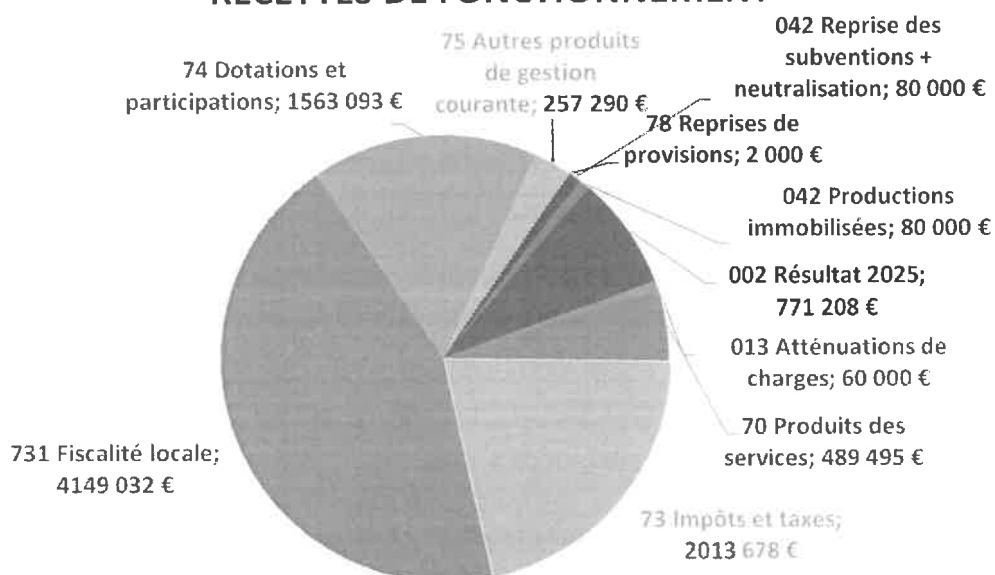
- Recettes :

Les recettes de la section de fonctionnement se répartissent ainsi qu'il suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2025 et 2026

Chapitre	BP + DM 2025	BP 2026
013 – Atténuations de charges	80 000,00	60 000,00
70 – Produits des services	465 286,00	489 495,00
73 – Impôts et taxes	2 013 678,00	2 013 678,00
731 – Fiscalité locale	4 112 458,00	4 419 032,00
74 – Dotations et participations	1 859 697,59	1 563 093,00
75 – Autres produits de gestion courante	257 425,00	257 290,00
77 – Produits spécifiques	7 000,00	
78 – Reprises sur provisions	2 000,00	2 000,00
042 – Productions immobilisées	30 000,00	80 000,00
042 – Neutralisation + reprise de subventions	60 000,00	80 000,00
002 – Résultat antérieur	995 381,26	771 208,22
TOTAL	9 882 925,85	9 465 796,22

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre 013 Atténuations de charges : ce chapitre concerne les remboursements sur rémunérations des agents.

Chapitre 70 Produits des services : correspondent aux recettes générées par le musée Charles VII – Pôle de la Porcelaine, la bibliothèque, les activités périscolaires et extrascolaires, le Pôle d'Enseignements Artistiques et la restauration scolaire ainsi que le remboursement par la Mission Locale du salaire de l'agent mis à disposition.

Chapitre 73 Impôts et taxes : il s'agit de l'attribution de compensation versée par Bourges Plus et du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources.

Chapitre 731 Fiscalité locale : les recettes estimées comprennent le produit fiscal attendu, la taxe sur les pylônes, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe de séjour, les droits de place et les droits de mutation.

Chapitre 74 Dotations et participations : comprennent la DGF, la Dotation de Solidarité Rurale, l'attribution de compensation pour pertes fiscales et domaniales, le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles et les diverses compensations fiscales.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : ces recettes comprennent les loyers de la Gendarmerie et de la Maison de santé ainsi que la redevance gaz du SDE18.

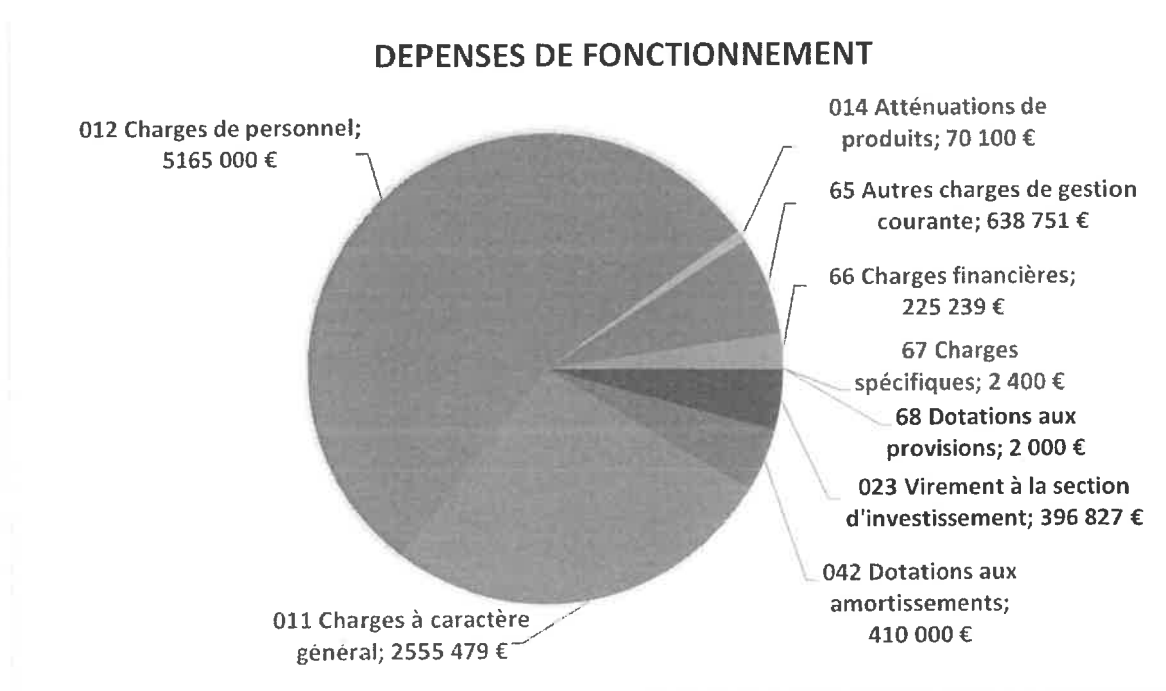
Chapitre 042 : Production immobilisée (*Travaux en régie*) : le montant prévu est de 80 000 € et correspond aux frais de personnel et à l'achat de fournitures pour des opérations d'investissement réalisées par les services municipaux.

- Dépenses :

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2025 et 2026

Chapitre	BP + DM 2025	BP 2026
011 – Charges à caractère général	2 497 888,00	2 556 700,00
012 – Charges de personnel	5 090 000,00	5 165 000,00
014 – Atténuations de produits	67 075,00	70 100,00
65 – Autres charges de gestion courante	748 500,00	637 530,00
66 – Charges financières	232 024,67	225 239,28
67 – Charges spécifiques	2 000,00	2 400,00
68 – Dotations aux provisions	2 000,00	2 000,00
023 – Virement à l'investissement	833 438,18	396 826,94
042 – Dotations aux amortissements	410 000,00	410 000,00
TOTAL	9 882 925,85	9 465 796,22



Chapitre 011 Dépenses à caractère général : entretien des bâtiments et des véhicules, petits équipements, dépenses d'énergie, assurances.

Chapitre 012 Charges de personnel.

Chapitre 014 Atténuations de produits : le fonds de péréquation intercommunal et communal est estimé à 58 000 €.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : elles comprennent les indemnités des élus, les contributions aux organismes auxquels la commune adhère (*SDE18, syndicat du canal de Berry*), les subventions aux associations et au CCAS, les hébergements de logiciels en nuage et le financement des bourses à projet et aide au permis de conduire.

Chapitre 66 Intérêts de la dette.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : le virement prévisionnel est de 396 826,94 € en 2026.

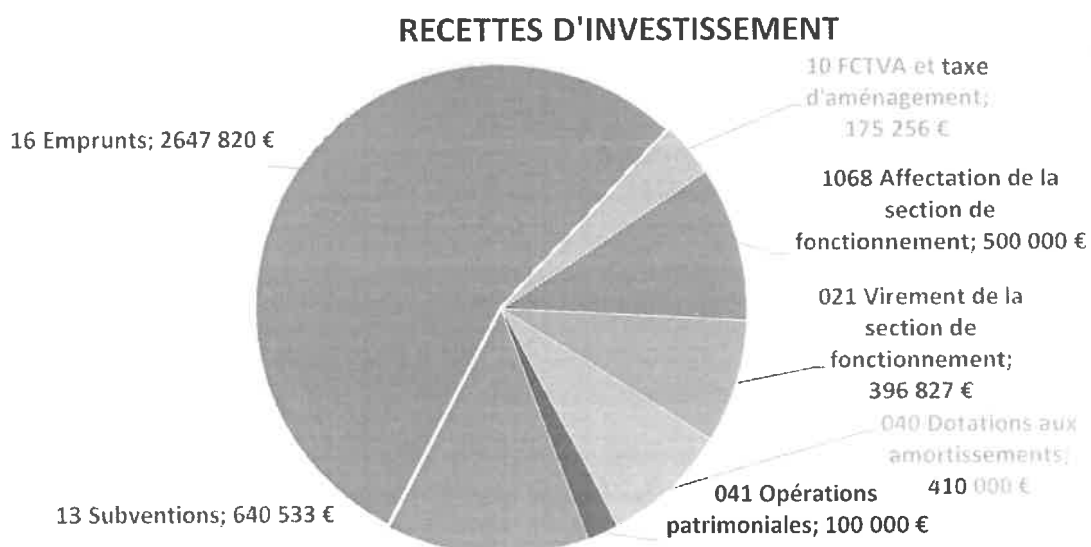
Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 4 925 435,80 €.

- Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2025 et 2026

Chapitre	BP + DM 2025	BP 2026
13 Subventions	825 689,67	640 532,76
16 Emprunts	2 121 740,95	2 647 819,68
10 FCTVA, taxe d'aménagement	328 547,32	175 256,42
1068 Affectation de la section de fonc.	500 000,00	500 000,00
21 – Immobilisations corporelles	36 785,00	0,00
024 Produits des cessions	52 690,00	55 000,00
021 Virement prévisionnel	833 438,18	396 826,94
040 Dotations aux amortissements	410 000,00	410 000,00
041 Opérations patrimoniales	250 000,00	100 000,00
TOTAL	5 358 891,12	4 925 435,80



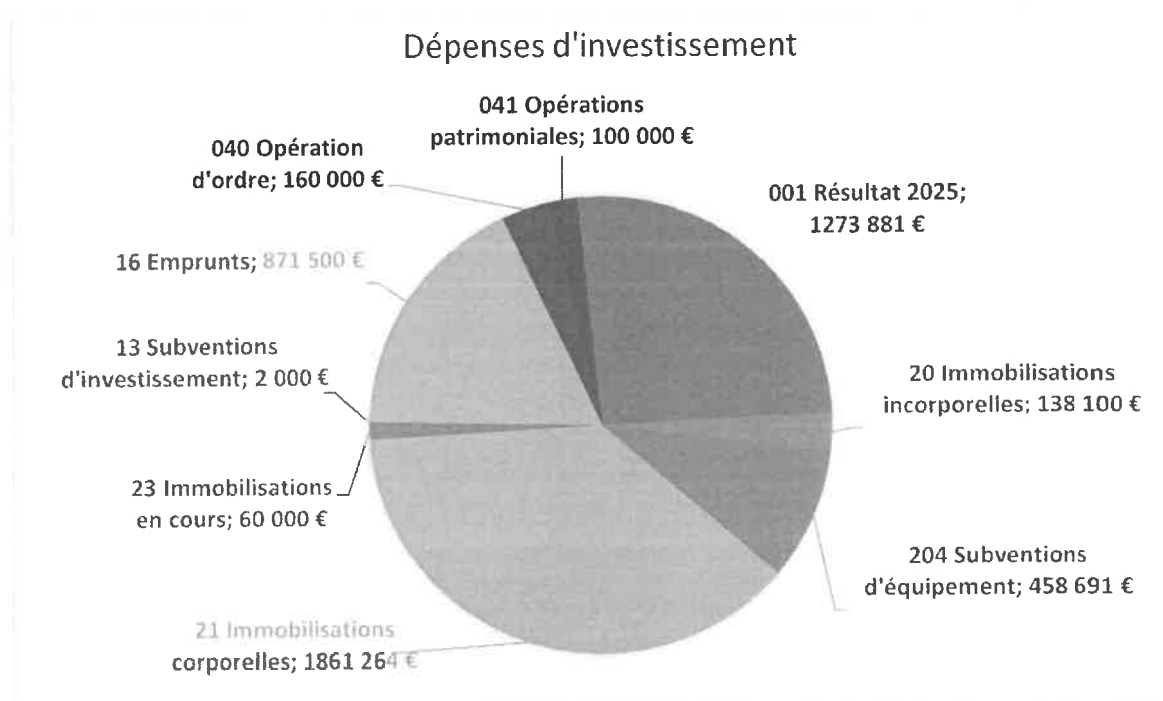
L'équilibre du budget est assuré par un emprunt d'équilibre de 2 647 819,68 € (*nouvel emprunt de 1 846 319,68 €, report de 800 000 € et caution 1 500 €*). Des demandes de subventions ont été déposées (*bassin nautique couvert, vidéoprotection, aménagement de sécurité boulevard*

de la liberté, borne numérique tactile, réhabilitation de l'ancienne école du château des filles). En cas d'attribution, la recette sera inscrite lors d'une décision modificative et viendra réduire le recours à l'emprunt. Le remboursement de FCTVA est estimé à 160 000 € et les recettes d'amortissements sont de 410 000 €.

- Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2025 et 2026

Chapitre	BP + DM 2025	BP 2026
20 Immobilisations incorporelles	152 840,00	138 100,00
204 Subventions d'équipement	648 537,91	458 691,08
21 Immobilisations corporelles	2 000 815,69	1 861 263,80
23 Immobilisations en cours	60 000,00	60 000,00
13 – Subventions	2 000,00	2 000,00
16 Emprunts	831 500,00	871 500,00
040 Opérations d'ordre	90 000,00	160 000,00
041 Opérations patrimoniales	250 000,00	100 000,00
26 - Participations	2 500,00	0,00
001 Résultat antérieur	1 320 697,52	1 273 880,92
TOTAL	5 358 891,12	4 925 435,80



Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Stade André Poitrenaux : buts à 8 et destruction du haut du portique (18 000 €) ;
- Gymnase Naveau : fosse en mousse (15 000 €) ;
- Vidéo protection extension n°3 : 25 000 € ;
- Aménagement de sécurité boulevard de la Liberté (140 000 €) ;
- Aménagement de sécurité rue Marcel Fourré (10 000 €) ;

- Réfection de deux terrasses à l'Espace loisirs (15 000 €) ;
- Acquisition de véhicules et équipements pour les services techniques (176 800 €) ;
- Borne numérique tactile (10 000 €).
- Réfection du bassin nautique couvert : 100 000 € (dans le cadre d'une APCP)
- Agrandissement du cimetière : 60 000 € (dans le cadre d'une APCP)
- Restauration du château Charles VII et aménagement muséal : 76 000 € (dans le cadre d'une APCP)
- Réfection de la rue Camille Méraut : 449 780 € (dans le cadre d'une APCP)
- Réfection de la rue Henri Boulard : 113 110 € (dans le cadre d'une APCP)
- Réhabilitation de l'ancienne école des filles : 120 000 € (dans le cadre d'une APCP)

18141
Code INSEE

COMMUNE DE MEHUN SUR YEVRE
BUDGET COMMUNE

Budget Primitif 2026

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Maire,
A Mehun sur Yèvre, le 28 avril 2026

Le Maire,
Christian GATTEFIN



Délibéré par le Conseil Municipal,

A Mehun sur Yèvre, le 28 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES : Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 6

Date de convocation : 15/04/2026

HUBERT Nicole

GAUTHIER Stéphane

BUREAU Stéphanie

JOLY Christian

CLEMENT Emile

BOUCHONNET Patrick

THIAULT Fabienne

GEIGER Erick

PATIN Michel

HEMON Marie-Christine

QUISFIX Alain

OGER Patrick

GRANGETAS Christophe

PEREIRA Isabelle

HERVÉ Sébastien

PIGEAT Patricia

CORT Isabelle

DUCHET Nathalie

DA ROCHA Pedro

LECELLIER Pierre

FLEUREAU Aude

LALIBERTÉ Stéphanie

RAIMBAULT Brigitte

ROUX Philippe

MATEJCIC Maryan

BROSSIER Sophie

ROUSSEAU Murielle

BEHAGHEL Gabriel

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 06/05/2026 et de la publication le 06/05/2026

A Mehun sur Yèvre, le 06/05/2026